

non-seulement à Vienne & dans les Bureaux principaux de l'administration de la Banque à Prague, Brün, Troppeau, Lintz, Gratz, Klagenfurt, Laybach & Trieste, mais aussi dans les Bureaux subalternes; mais ces derniers n'en seront pourvus que dans six mois, à compter de la date des présentes. On commencera à Vienne à payer dans deux mois ces Billets de Banque la moitié de ce qui devra être payé à la Banque; dans quatre à Prague, Brün, Troppeau, Lintz, Gratz, Klagenfurt, Laybach & Trieste; & dans six dans les autres Villes & lieux.

Il y a une amende statuée contre ceux qui après le terme prescrit ne pourront payer en Billets de Banque les revenus de la Banque. Ces Billets jouiront de toutes les prérogatives des obligations de Banque, on pourra les échanger de toute part contre de l'argent comptant, & en avoir pour le payement des capitaux & des intérêts de la Banque, lors cependant qu'on les demande expressément & non autrement. Les Officiers des caisses seront tenus de recevoir en payement lesdits Billets au pair, à peine de perte de leurs emplois. Pour reconnoître d'abord les faux Billets de Banque, on a ajouté l'empreinte sur le dos de la Patente. L'imitation ou falsification des Billets de Banque sera punie de mort; & le dénonciateur, quoique complice, aura une récompense de dix mille florins, laquelle sera aussi payée dans les Pays étrangers s'il s'y trouve.

RATISBONNE. Le grief de la Noblesse du Moyen-Rhin, que nous avons annoncé le mois passé, se détaille ainsi. Cette Noblesse prétend tiser une taxe appelée le *Steuer* du Village de Burg-